



Schoelcher, le Vendredi 11 Février 2022

**CONCOURS DANS CERTAINS CORPS DE PERSONNELS
ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, DE SANTE (Déconcentrés):
SESSION 2022**

Le RECTORAT DE LA MARTINIQUE communique l'ouverture des registres d'inscription aux concours déconcentrés pour le recrutement **des personnels administratifs, sociaux et santé**, au titre de la session de 2022 :

✓ **Concours externe de recrutement d'Assistant(e) de service social**

Ce concours est géré dans l'application CYCLADES
<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

INSCRIPTION :

**Du MARDI 15 février 2022 à partir de 12H00 (heure de Paris)
au MARDI 15 mars 2022 à 17H00 (heure de Paris).**

Très important : chaque candidat conserve son **identifiant et son mot de passe** afin d'effectuer des modifications, DE TELEVERSER les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc...)

**✚ INSCRIPTIONS AUX CONCOURS DECONCENTRES DE
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ
SESSION 2022**

1- Recrutements Concours externe d'Assistant(e) de service social

1-a) Conditions générales

Pour vous inscrire vous devez fournir :

- ✓ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou de l'espace économique européen;
- ✓ Jouir de vos droits civiques ;
- ✓ Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- ✓ Être en position régulière au regard des obligations du service national ;
- ✓ Remplir les conditions d'aptitude physique requises exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

1-b) Conditions d'accès à la fonction publique

En ce qui concerne les conditions d'accès à la fonction publique : voir la rubrique ["Quelles sont les conditions d'accès à la fonction publique ?"](#) sur le site service-public.fr

1-c) Conditions particulières

Ne peuvent se présenter à ce concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues par le code de l'action sociale et des familles aux articles L.411-1 à L.411-6, pour **avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social**.

- [Code de l'action sociale et des familles L411-1 à L411-6](#)

Extrait « Peuvent porter le titre professionnel ou occuper un emploi d'assistant de service social les titulaires du diplôme d'État français d'assistant de service social ».

1-d) Pour les pièces justificatives, le TELEVERSEMENT se fera dans l'application CYCLADES, Du MARDI 15 février 2022 à partir de 12h00 (heure de Paris) au Mercredi 30 mars 2022 à 23h59 (heure de Paris)

- ✓ Le dernier diplôme obtenu ou titre (pour certains concours)
- ✓ La carte d'identité couleur ou le passeport
- ✓ Les photocopies du contrat ou de l'agrément, du contrat de travail (pour l'enseignement privé et les contractuels)
- ✓ Les demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un cas particulier etc...

1-e) Documents et pièces à fournir pour valider votre inscription:

- ✓ **Confirmation de votre inscription (Récapitulatif d'inscription extrait de CYCLADES)**
- ✓ **3 petites enveloppes à fenêtre**, timbrées au tarif en vigueur pour les lettres prioritaires (timbre rouge) sans porter votre nom et prénom
- ✓ **1 enveloppe à fenêtre grand format (23 x 32.5)** affranchie à 2.80 € (ne pas reporter le nom, le prénom et l'adresse sur les enveloppes)

à adresser **Du MARDI 15 février 2022 à partir de 12h00 (heure de Paris) au Mercredi 30 mars 2022, uniquement par courrier simple ou recommandé**
à l'adresse suivante :

**Rectorat de la Martinique - Division des Examens et Concours
Division des Examens et Concours - DEC3
Les Hauts de Terreville
97233 SCHOELCHER**

2- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

A signaler que pour l'académie de la Martinique, il n'y aura pas de concours INFIRMIER(E) pour cette session 2022.

3- RECOMMANDATIONS GENERALES :

Avant de vous inscrire au concours, il est recommandé de consulter le site du ministère, education.gouv.fr (**rubrique métiers et ressources humaines puis concours**) pour prendre connaissance des conditions de diplômes, conditions particulières propres à chaque concours, d'ancienneté et les modalités de téléchargement des dossiers RAEP (de certains concours).

Voir: <https://www.education.gouv.fr/concours-d-assistant-de-service-social-11645>

Attention : Afin de prévoir l'organisation générale des concours et les convocations des candidats, il vous est demandé de fournir tous les documents réclamés aux dates prévues.

Les dossiers non transmis à la DEC3 entraîneront l'annulation des candidatures.

Transmis pour diffusion :

A Madame l'IA - DAASEN

A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.

A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

A Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat,

Au responsable de l'Université des Antilles

Au directeur de l'INSPE

Contacts et mails de la DEC3 : dec3.concours@ac-martinique.fr Standard : 0596 52 25 00

05 96 52 25 45 Recrutement sans concours d'adjoint administratif et Assistante sociale